



Nantes, le

Plurifonds 2014-2020

Relevé de conclusions de la consultation écrite du Comité régional de suivi du 7 au 28 septembre 2021

Rappel des points soumis aux membres du Comité régional de suivi (CRS) lors de la consultation écrite du 7 au 28 septembre 2021

1. Plurifonds

⇒ Approbation du PV de la consultation écrite du Comité régional de suivi du 21 juillet au 11 août 2021 – ***pour approbation***

2. Programme opérationnel régional du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) 2014-2020

⇒ Note relative à la modification du Document de mise en œuvre FEDER pour l'objectif spécifique 5.1 « Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines » de l'axe 5 du programme régional FEDER-FSE – ***pour approbation***

Synthèse des contributions reçues et réponses du co-pilotage

A la suite de la consultation, 6 contributions ont été reçues. Le détail des avis et les réponses de l'autorité de gestion apportées aux remarques figurent en annexe 1.

Conclusion

Les propositions soumises aux membres du CRS sont validées par le co-pilotage.

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation
le Directeur général des Services

Xavier DAUDIN-CLAVAUD

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN

Annexe 1 - Synthèse des observations - Consultation écrite du CRS du 7 au 28 septembre 2021

Points soumis à l'avis des membres du CRS	Auteurs des observations	Observations	Réponses de l'autorité de gestion
1. Plurifonds : PV de la consultation écrite du Comité régional de suivi du 21 juillet au 11 août 2021 – pour approbation	CA Cholet	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Chambre régionale d'agriculture	La Chambre régionale d'agriculture précise qu'elle a apporté une contribution au CRS du 21 juillet au 11 août 2021 qui n'apparaît pas dans le projet de PV. Cette contribution sur le point 2 du CRS du 21 juillet au 11 août 2021 est la suivante : => 2- Programme opérationnel régional du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) 2014-2020 : nous approuvons la réouverture de la mesure FEDER 121 « Soutien aux projets collaboratifs de R&D et les projets d'innovation » de l'axe 1 du programme régional FEDER-FSE "	Cette contribution a été ajoutée au PV concerné. N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
		La Chambre régionale d'agriculture a réagi au PV en indiquant : " Il était mentionné que le point 1, adressé pour information, n'appelait pas de réaction des membres du Comité régional de suivi (1- Plurifonds : Note relative à « l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER à la protection et la préservation de l'environnement » – pour information). Cependant, nous avons une observation : Le rapport final de l'évaluation souligne aussi, parmi les principales observations, un niveau de cohérence et stratégique élevé des actions en faveur d'une agriculture résiliente. Afin de favoriser une agriculture résiliente, il nous semble important , dans les pistes d'amélioration concernant la gestion administrative du FEDER et du FEADER pour la prochaine programmation, de : => Massifier le cofinancement du FEDER ou mobiliser des dispositifs de financement complémentaire afin de permettre une accélération de la dynamique de réhabilitation des friches, et une accélération de la dynamique de gestion des autres habitats prioritaires régionaux : marais, vallées alluviales et coteaux. Parmi les recommandations portant sur les différentes actions conduites au niveau régional afin de préserver l'environnement, la recommandation d'accroître les actions en faveur d'une gestion durable du trait de côte pourrait être élargie aux actions en faveur des marais, vallées alluviales et coteaux.	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Département 44	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Pays du Perche sarthois	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Département 72	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Nantes Métropole	Ne se prononce pas	
2. Programme opérationnel régional du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) 2014-2020 : Note relative à la modification du Document de mise en œuvre FEDER pour l'objectif spécifique 5.1 « Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines » de l'axe 5 du programme régional FEDER-FSE – pour approbation	CA Cholet	Approuvé	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Chambre régionale d'agriculture	Approuvé	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Département 44	le Département 44 "note avec satisfaction la répartition des financements entre le FEDER et le FEADER sur respectivement l'animation et la gestion des contrats Natura 2000. Il émet également un avis favorable à la modification du Document de mise en œuvre FEDER pour l'objectif spécifique 51 « Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines » de l'axe 5 du programme régional FEDER-FSE » qui permettra une optimisation des crédits dans le cadre de la gestion de la fin du programme 2014-2020."	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Pays du Perche sarthois	Approuvé	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Département 72	Approuvé	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	INRIA	Ne se prononce pas	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion



Nantes, le

Plurifonds 2014-2020

Relevé de conclusions de la consultation écrite du Comité régional de suivi du 21 juillet au 11 août 2021

Rappel des points soumis aux membres du Comité régional de suivi (CRS) lors de la consultation écrite du 21 juillet au 11 août 2021

1. Plurifonds

- ⇒ Note relative à « l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER à la protection et la préservation de l'environnement » – *pour information*

2. Programme opérationnel régional du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) 2014-2020

- ⇒ Note relative à la réouverture de la mesure 121 « Soutien aux projets collaboratifs de R&D et les projets d'innovation » de l'axe 1 du programme régional FEDER-FSE – *pour approbation*

Synthèse des contributions reçues et réponses du co-pilotage

A la suite de la consultation, 4 contributions ont été reçues. Le détail des avis et les réponses de l'autorité de gestion apportées aux remarques figurent en annexe 1.

Conclusion

Les propositions soumises aux membres du CRS sont validées par le co-pilotage.

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation
le Directeur général des Services

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Xavier DAUDIN-CLAVAUD

Jean-Christophe BOURSIN

Annexe 1 - Synthèse des observations - Consultation écrite du CRS du 21 juillet au 11 août 2021

Points soumis à l'avis des membres du CRS	Auteurs des observations	Observations	Réponses de l'autorité de gestion
1. Plurifonds : Note relative à « l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER à la protection et la préservation de l'environnement » - pour information	CA Cholet	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Pays du Perche sarthois	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Nantes Métropole	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
2. Programme opérationnel régional du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) 2014-2020 : Note relative à la réouverture de la mesure 121 « Soutien aux projets collaboratifs de R&D et les projets d'innovation » de l'axe 1 du programme régional FEDER-FSE – pour approbation	CA Cholet	Approuvé	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Pays du Perche sarthois	Approuvé	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Nantes Métropole	« Nantes Métropole approuve la note relative à la réouverture de la mesure 121 .../... concernant la note relative à « l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER sur l'environnement" et des recommandations émises en ce qui concerne les contrats Natura 2000, Nantes Métropole demande .../... s'il est envisagé à ce stade de financer les contrats Natura 2000 à la fois par du FEDER et du FEADER sur la programmation 2021-2027. Et le cas échéant, ce qui est prévu pour assurer une équité territoriale. Des difficultés étaient en effet apparues sur 2014-2020 liées à une différence de taux de cofinancement en fonction de la localisation du projet. »	la Région souhaite simplifier les lignes de partage entre le FEDER et le FEADER. Il est donc aujourd'hui prévu que les contrats Natura 2000 soient tous financés par le FEADER, dans les mêmes conditions, à compter de 2023 et que l'animation Natura 2000 soit financée en totalité par le FEDER quelque soit le territoire au sein de la région des Pays de la Loire dans le cadre du prochain programme en cours de rédaction.
	Chambre régionale d'agriculture	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion